



# Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5.2.5 : Document graphique complémentaire 1/5000<sup>ème</sup>

APPROBATION  
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :  
27 JUIN 2018

Agence KR I TRANS-FAIRE

## Légende

- Limite communale
  - Bâtiment
  - Parcelle
  - Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transports terrestres répertorié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2002
  - Secteur affecté par le risque d'inondation lié aux remontées de nappes de niveau très élevé (tracé indicatif)
- Secteurs affectés par les risques de mouvement de terrain (tracé indicatif) :
- Carrières (Périmètres non réglementaires et périmètres dit "R.111-3" valant PPR)
  - Zones compressibles (Alluvions, tourbeuses compressibles et carrières remblayées ou anciennes décharges compressibles)

### Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

